

REGIONAL MONOCHROME ET COULEUR PAPIER SAISON 2018 / 2019

LES COMMISSAIRES COULEUR PAPIER :
Christophe BOUYONNET et Véronique GADIOUX
Email : [bouyoc\[at\]hotmail.fr](mailto:bouyoc[at]hotmail.fr)

LES COMMISSAIRES MONOCHROME PAPIER :
Laure CANONNE et Claude BORDIER
Email: [laure.canonne\[at\]dbmail.com](mailto:laure.canonne[at]dbmail.com)

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours régional est ouvert à tous les membres de l'UR18.
En cas de sélection de leurs images, les participants devront cependant être à jour de leur cotisation fédérale pour voir leurs images monter en National2.

Nous souhaitons faire émerger de nouveaux talents et permettre aux auteurs de notre UR qui n'ont pas été sélectionnés sur des compétitions nationales par leurs clubs de pouvoir concourir.

Afin de vivre au mieux ce moment au sein d'une compétition régionale, nous ne permettrons pas aux auteurs déjà présents en compétitions nationales de pouvoir participer aux compétitions régionales dans la même catégorie (un auteur retenu en national couleur papier ne peut pas participer au régional couleur papier)

Nous encourageons cependant les clubs déjà en compétitions nationales à constituer une 2^{ème} équipe afin que chaque club puisse participer à notre régional, car c'est aussi un moyen de cohésion de notre UR.

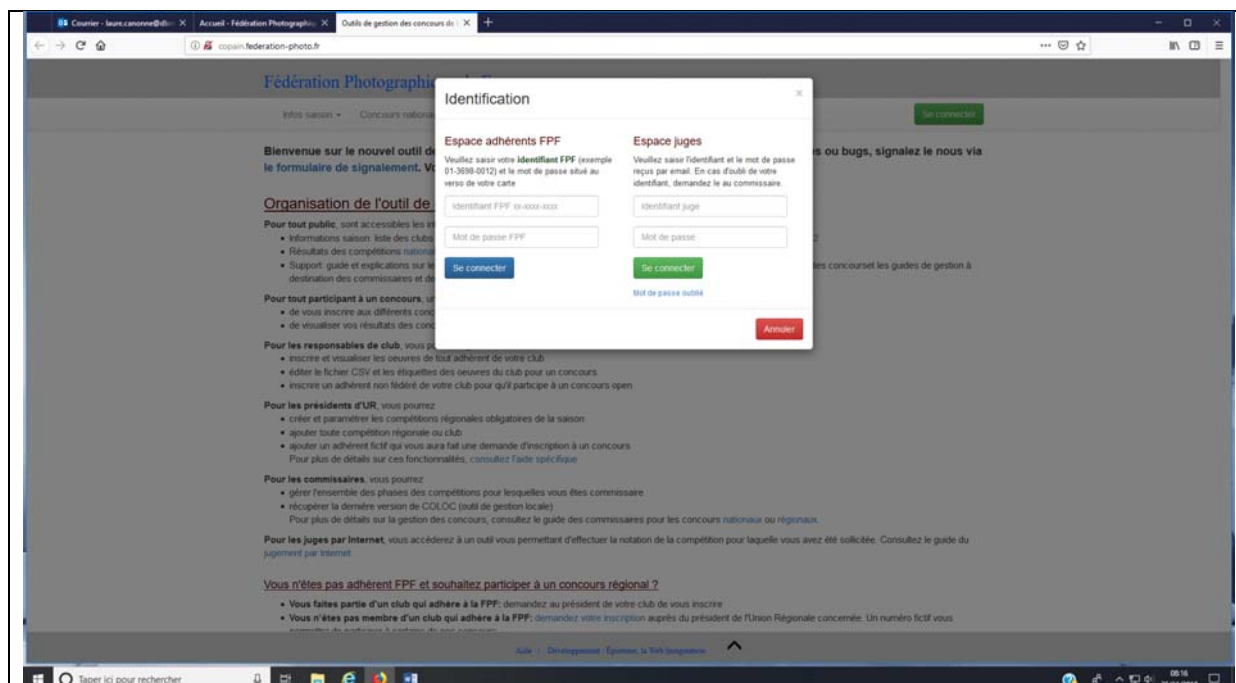
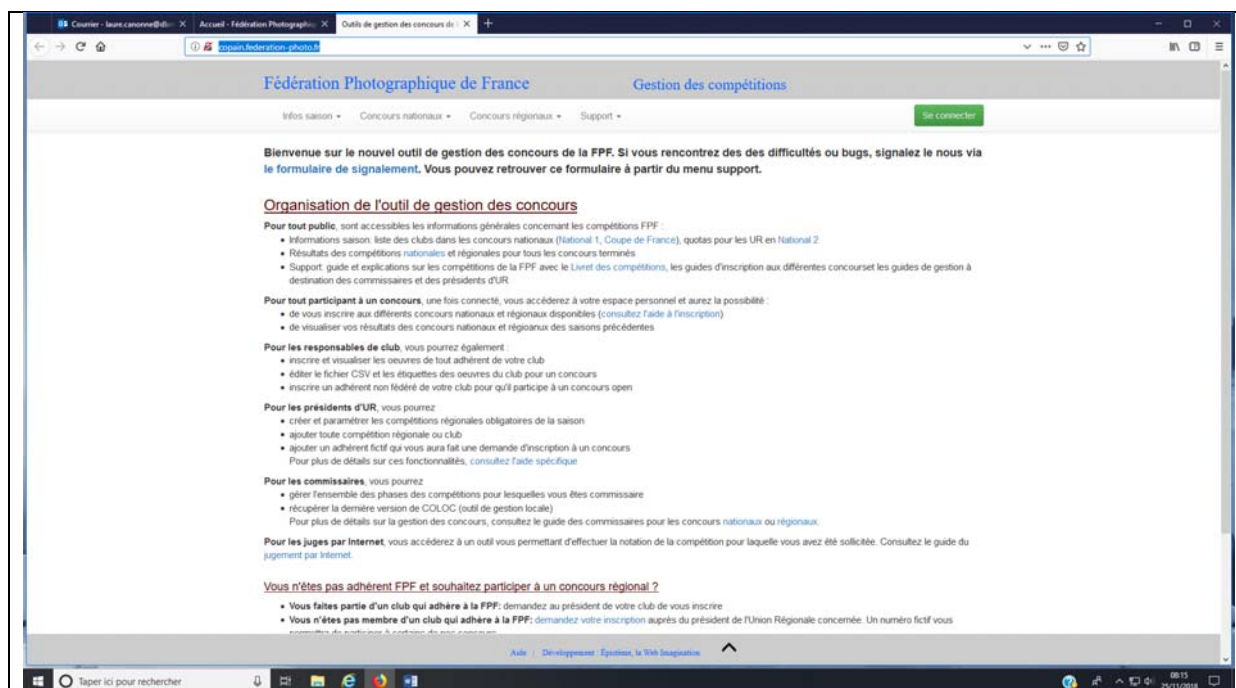
Une même image d'un même auteur ne pourra pas être présentée en couleur et en monochrome.

Nombre de photos par clubs : illimité. Un maximum de 9 photos par club pourra monter en national 2 Comme l'an passé.

Nombre de photos par auteur : 4 photos présentées sur support 30x40, épaisseur max 1,5 mm. Au dos, en haut à gauche, devront figurer les renseignements correspondant au bordereau auteur, portés sur les étiquettes issues de l'outil fédéral Excel (voir ci-dessous).

Sujet : libre. L'auteur prend la responsabilité des sujets présentés. Les commissaires se réservent le droit de supprimer les photos qu'ils jugent inappropriées au regard du public.

Les images devront être saisies sur le portail concours du site fédéral : Attention le site a changé : Vous pouvez vous connecter maintenant sur le lien suivant : <http://copain.federation-photo.fr/>



Cette fonctionnalité permet l'édition de ses propres étiquettes avec code barre. En cas de soucis, merci de prendre contact avec les commissaires.

Le responsable du concours au sein du club devra impérativement joindre le
le
fichier récapitulatif des images postées à son envoi.

Les étiquettes avec code barre seront **à apposer en haut à gauche** au dos des images (l'impression doit être de bonne qualité pour pouvoir être lisible le jour du concours). **Attention un surplus d'étiquettes est éliminatoire en National.**

2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

La même image (ou image très proche) ne peut participer la même année dans plus d'une discipline (Couleur, Monochrome, que ce soit en Papier ou en Image Projetée) qualificative pour les concours nationaux.

Date limite de réception : Vendredi 1 février 2019 à minuit

ADRESSES D'ENVOI :

<p>COULEUR PAPIER Christophe BOUYONNET 50, Rue des Carrières - 92150 SURESNES Email pour confirmer envoi :bouyoc[at]hotmail.fr et veronique.gadioux[at]sfr.fr</p>

<p>MONOCHROME Laure CANONNE 2, Place Rabelais 91140 VILLEBON sur YVETTE Email pour confirmer envoi :laure.canonne[at]dbmail.com et claude.bordier[at]laposte.net</p>
--

Les envois par club ne peuvent être fractionnés. Penser à prévenir le commissaire de votre envoi par email. Merci.

<p>Afin d'assurer la sérénité de la séance lors de la proclamation des résultats, et de faciliter les échanges avec les juges, les images ne seront pas rendues à l'issue de la compétition, mais lors de l'assemblée générale de l'UR18 (ou lors de concours à suivre si possible)</p>

3. JUGEMENT

Date : Samedi 16 Février 2019

Lieu : [château de Ballainvilliers](#)

17 Rue du Général Leclerc

91160 Ballainvilliers

Les possibilités d'accès sont nombreuses :

- A6 (Autoroute du Sud) à 3,5 km
 - A10 (l'Aquitaine) à 5 km
 - N20 (Paris-Orléans) en bordure de commune
 - Francilienne à 6 km (Montlhéry)
 - Gares RER B et C à Massy Palaiseau (8 km)
 - Gare d'interconnexion TGV de Massy (8 km)
 - Gare RER C d'Épinay-Sur-Orge (3,5 km)
 - Gare RER C de Balizy-Gravigny vers Massy TGV, Arpajon, Paris
-
- Lignes de bus des [Transports Meyer](#)
 - [Navette gratuite Paris Saclay](#)

Les 2 régionaux papiers couleur et monochrome seront jugés le même jour.
Composition du jury : 3 personnes par catégories, extérieures ou non à l'UR 18

Le jury se verra présenter les photos en totalité avant de les noter de 20 (meilleure note) à 6.

S'ils le souhaitent, les membres du jury pourront présenter quelques-unes de leurs œuvres.

4. PALMARES

Classement par œuvre

Classement par club : sur les 6 meilleures photos, avec un minimum de 3 auteurs par club.

Classement par auteur : sur les 3 meilleures photos.

Prix jeune (-21 ans) si nombre significatif de jeunes participant (5 photographes jeunes mini).

5. SELECTION POUR LE CONCOURS NATIONAL

Les épreuves ayant obtenu les meilleures notes seront qualifiées. En cas d'ex-æquo, Le commissaire sera souverain afin de déterminer les œuvres participant au National.

Le nombre de photos participant au concours national 2 est fixé par le Commissariat National en fonction des résultats de l'année précédente.

Le Commissariat régional informera les participants au Concours National 2 de la disponibilité et des résultats de leurs œuvres.

Les résultats, les meilleures œuvres, les coups de cœur seront mis sur le site de l'URSIF / UR18 (www.ursif.fr)

Les photos seront à la disposition des clubs à l'Assemblée Générale URSIF de Juin 2019

6. GARANTIES

Tout en prenant le plus grand soin des photos lors des manipulations et transport, les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration quelconque ; aucun dédommagement ne sera effectué.

Toute photo ne respectant pas ce règlement sera systématiquement disqualifiée.

La participation au Concours Régional implique l'acceptation du présent règlement

7. ANNEXE

A l'occasion de cet évènement le 16 Février 2019, le repas se fera au restaurant

Afin de pouvoir faire les réservations, merci d'enregistrer votre inscription impérativement avant le 1 février 2019 sur le formulaire accessible sur le site de l'UR18 à la page des concours et qui vous sera communiqué prochainement.

(En cas de pb, merci de contacter Christophe Bouyonnet)